

# Une rentrée scolaire sur fond de pandémie

Lundi, près de 20 000 petits Neuchâtelois reprendront le chemin de l'école. Crise du Covid-19 oblige, des mesures particulières ont été prises.

PAR PASCAL.HOFER@ARCINFO.CH ET NICOLAS.WILLEMIN@ARCINFO.CH

## EN CHIFFRES

- 19 601 Le nombre de petits Neuchâtelois qui reprendront le chemin de l'école obligatoire. Un chiffre en baisse pour des raisons démographiques.
- 1090 Le nombre total de classes, sans compter les 69 classes dites «spéciales» (les terminales par exemple).
- 18,4 Le nombre d'élèves par classe au cycle 2. Il s'élève à 18 au cycle 1 et à 19,7 au cycle 3.
- 254 Le nombre d'élèves demandant un soutien pédagogique spécialisé (par exemple des élèves malentendants).
- 55 Le nombre d'enseignants (des trois cycles) ayant terminé leur formation au sein de la Haute Ecole pédagogique. La très grande majorité a trouvé un emploi.



Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, et Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat, hier lors de la conférence de presse qui s'est tenue à Saint-Blaise. MURIEL ANTILLE

Une rentrée scolaire aussi normale que possible, mais aussi adaptée que nécessaire aux circonstances. On peut résumer ainsi l'objectif du Département cantonal neuchâtelois de l'éducation et de la famille (DEF), qui a présenté, hier matin, les nouveautés qui marqueront la reprise des leçons (la conférence de presse s'est déroulée dans les locaux flambant neufs du collège les 4 Fantastiques, à Saint-Blaise). Une reprise qui se fera en classe, faut-il le préciser, alors que l'année scolaire 2019-2020 avait été brutalement interrompue le vendredi 13 mars pour ce qui est de l'enseignement dit «en présentiel». Le retour à la normale, très relative, s'était fait dans le courant du mois de mai. Ces nouveautés, dès lundi prochain, sont multiples. Au vu de la crise du Covid-19, toutefois, deux sujets retiennent davan-

tage l'attention: les dispositions sanitaires d'une part, les mesures prises en faveur des élèves qui ont décroché d'autre part.

**Les parents auront le droit d'aller jusqu'en classe, histoire de faire un dernier câlin."**

JEAN-CLAUDE MARGUET  
CHEF DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

La santé en premier lieu. «Tout est prêt pour accueillir les élèves, dans des classes entières, et dans un environnement aménagé selon les dernières recommandations de l'Office fédéral de la santé publique», a déclaré la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti. «Les écoles ont été approvisionnées en

masques, en visières, en savon et en gel hydroalcoolique.»

### Gestes barrière au programme

Ces masques ne devront pas

être portés en classe (contrairement à ce qui prévaudra dans les lycées et les écoles professionnelles, les adolescents étant davantage transmetteurs du virus). Ils sont destinés en

premier lieu aux élèves âgés de 12 ans et plus qui doivent utiliser les transports publics pour se rendre à l'école. Comme pour le niveau postobligatoire, ces masques seront disponibles durant deux semaines. Il appartiendra ensuite aux communes de prendre (ou non) le relais, que ce soit avec des masques jetables ou des masques en tissu lavable.

Les masques et visières seront également utilisés par les enseignantes et les enseignants quand une distance de 1m50 avec un élève ne pourra pas être respectée. D'une manière plus générale, «les gestes barrière, qui seront enseignés aux élèves de 1re année et rappelés aux autres, continueront de faire partie du quotidien des écoles». Le vaste plan de protection mis en place par les autorités scolaires a la confiance de la Fédération neuchâteloise des associations de parents d'élèves, a-t-elle fait savoir dans un communiqué.

Des dispositions ont par ailleurs été prises pour appliquer le principe de quarantaine aux élèves et aux enseignants revenant de régions à risque. Quant aux mesures qui avaient été prises envers les personnes dites vulnérables,

elles restent en vigueur, «avec l'obligation de travailler à distance pour les personnes qui sont dans cette situation», a rappelé la cheffe du DEF. Avant de préciser que «cela concerne moins de 1% des élèves et des enseignants». Le travail des élèves vulnérables qui doivent rester à la maison sera fourni par leurs enseignants.

Enfin, comme la situation sanitaire est toujours instable, les autorités scolaires se sont préparées à différents scénarios. Exemple: la fermeture d'un collège dans lequel il y aurait un foyer de Covid-19.

### Que le temps nécessaire

Reste la question qui tarade (peut-être) les parents dont l'enfant prendra le chemin de l'école pour la première fois: jusqu'où pourront-ils l'accompagner? «Il s'agit d'éviter autant que possible les attroupements», a répondu Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire. «Les parents auront donc le droit d'aller jusqu'en classe, histoire de faire un dernier câlin, mais nous les invitons à n'y rester que le temps nécessaire.»

Possible, nécessaire... Deux adjectifs qui dictent nos vies à tous depuis plusieurs mois. **PHO**

## Des moyens supplémentaires pour les périodes de soutien

Chaque année, des élèves finissent par décrocher. Voire par être carrément largués. Avec la crise du Covid-19 et l'arrêt temporaire de l'école en présentiel, ce fut encore plus le cas le printemps dernier. Certains écoliers n'ont même plus donné de nouvelles durant la période de fermeture des collèges... Sans compter que la pandémie, pour l'ensemble des enfants, n'a pas permis de traiter l'entier du programme. Les autorités scolaires en sont conscientes. C'est la raison pour laquelle «les premières semaines seront consacrées à la révision, au bilan et à l'identification des besoins des élèves», a indiqué Monika Maire-Hefti. Dans cette optique, le Service cantonal de l'enseignement obligatoire met à disposition des enseignants des activités

qui s'inscrivent dans ces différentes démarches. Et surtout, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter le nombre de périodes de soutien, qui sont habituellement réservées à des situations particulières.

### Un million de francs

En chiffres: cette augmentation s'élèvera à 25% (elle sera plus élevée en 8e année, dont la situation en termes de soutien est différente de celle des dix autres niveaux). «Dans la grande majorité des cas, ces périodes de soutien seront assurées par des enseignants, donc par des personnes disposant d'une formation pédagogique», précise Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire.

Ces moyens supplémentaires ont un coût. Jusqu'aux vacances d'automne, l'opération sera financée par les montants économisés le printemps dernier durant la période de fermeture des écoles. Entre octobre et fin décembre, le financement sera assuré par un crédit d'un million de francs accordé par le Conseil d'Etat.

Il appartiendra aux directions des centres scolaires de répartir les fonds mis à leur disposition en fonction des besoins des élèves. Des besoins qui peuvent fortement varier d'une classe à l'autre ou d'une discipline à l'autre. En principe, le soutien pédagogique se donne en groupe. A titre exceptionnel, il pourra toutefois être organisé individuellement. **PHO**